

## Documents sauvegardés

## Le Monde

© 2025 Le Monde. Tous droits réservés.  
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

0UMsR-RjnEhwUthmFwxndeqZJLpVINuAmZu5ZPIRYkN  
UMIij7ViqX2gvUzP9zhSQpmSA5r1IFikw8lJXMI63FIQZJBi

news-20250917-LMF-edd\*cmofrc20250917\*cc6641580823448

## Nom de la source

Le Monde (site web)

Mercredi 17 septembre 2025

## Type de source

Presse • Presse Web

Le Monde (site web) • 815  
mots

## Périodicité

En continu

## Couverture géographique

Internationale

## Provenance

France

## Loi Duplomb : les députés valident l'examen de la pétition contre le texte à l'Assemblée

**P**our la première fois dans l'histoire parlementaire, une pétition fera l'objet d'un examen en commission des affaires économiques. Le bureau de cette commission doit désormais désigner un ou plusieurs rapporteurs avant un éventuel débat en hémicycle.

La pétition contre la loi Duplomb suit son chemin parlementaire. Ce mercredi midi, les députés de la commission des affaires économiques ont voté unanimement pour l'examen de ce texte demandant l'abrogation de la loi visant à lever les contraintes au métier d'agriculteur, promulguée le 11 août. C'est la première fois dans l'histoire de la Ve République qu'une telle demande passe cette étape institutionnelle.

Déposée le 10 juillet sur le site de l'Assemblée nationale, la pétition avait recueilli plus de deux millions de signatures. Un score « sans précédent » a rappelé la présidente de la commission, Aurélie Trouvé (La France insoumise, Seine-Saint-Denis), qui y voit « le signe d'une inquiétude croissante de nos concitoyens des qualités sanitaires de leur alimentation et du devenir des écosystèmes ». Un score à prendre d'autant plus au sérieux que les conditions

pour signer la pétition (se connecter via France Connect, avoir plus de 18 ans) rendaient son soutien plus contraignant. Une précédente pétition, demandant la dissolution de la BRAV-M en mars 2023, avait été classée par la commission des lois, malgré 260 000 signatures.

Aucun groupe parmi les défenseurs de la loi ne s'est donc risqué à exiger le même sort pour cette pétition. « L'ampleur inédite de cette mobilisation, c'est un signal démocratique fort. Nous ne pouvons l'ignorer ni le minimiser, quelles que soient nos positions respectives sur cette loi », a défendu la rapporteuse devant la commission, Hélène Laporte (Rassemblement national, Lot-et-Garonne). L'élue, qui avait apporté son soutien aux agriculteurs devant le Palais-Bourbon le jour de l'examen du texte, s'est cependant dite « totalement défavorable à un retour en arrière sur la loi ».

Il n'y a donc pas vraiment eu de sujet ce mercredi sur le classement ou non de la pétition. Les différentes prises de parole ont davantage porté sur le fond de la loi, jouant les débats qui avaient animé l'Hémicycle et les couloirs de l'Assemblée il y a quelques mois. Les députés de gauche ont ainsi critiqué une loi qui « n'a servi qu'à fragiliser les

fondements scientifiques de notre démocratie », a regretté Mélanie Thomin (Parti socialiste, Finistère). En cause notamment : la réintroduction (de façon encadrée) de l'acétamipride, un néonicotinoïde, prévue initialement dans la loi. L'article portant sur ce point a finalement été censuré par le Conseil constitutionnel le 7 août, ce que n'ont pas manqué de critiquer les défenseurs du texte durant l'audition.

### L'hypothèse des deux rapporteurs

Restent des mesures concernant des simplifications administratives accordées aux plus gros élevages ou encore à la construction de certains ouvrages de stockage d'eau. « La pétition ne demande pas un débat, elle demande l'abrogation » de la loi Duplomb, a déclaré l'écologiste Delphine Batho (Deux-Sèvres). Une proposition de loi en ce sens a été déposée mardi par son groupe. Au-delà du fond de la loi, c'est aussi la forme qui a fait l'objet de vifs échanges. Pour contourner les milliers d'amendements déposés par la gauche au moment de l'examen à l'Assemblée, les défenseurs du texte avaient voté une motion de rejet préalable afin d'accélérer la procédure législative. Une manœuvre là encore inédite.

## Documents sauvegardés

Le bureau de la commission des affaires économiques doit désormais statuer mardi prochain sur les modalités de l'examen du texte qui donnera lieu à un rapport, avant un éventuel débat en hémicycle. Du fait du caractère inédit de la situation, l'avenir de la procédure s'annonce encore flou. Pour désigner un rapporteur, le bureau devra trancher s'il suit la règle du tourniquet (nommant donc un membre d'Ensemble pour la République après le tour du Rassemblement national) ou bien s'il procède différemment. L'hypothèse de désigner deux rapporteurs, un pour et un contre le texte, est aussi envisagée.

L'examen de ce rapport par la commission (qui ne pourra se faire avant la semaine du 6 octobre) sera ensuite la deuxième étape du parcours de la pétition. Il pourra enfin être proposé lors de la conférence des présidents de l'Assemblée afin de compléter son périple et ainsi être inscrit à l'ordre du jour pour faire l'objet d'un débat en séance publique. Ce débat ne fera cependant pas l'objet d'un vote. « Ne laissons pas penser que ce débat serait le match retour des débats sur la loi Duplomb », a prévenu Julien Dive (Les Républicains, Aisne), rapporteur du texte à l'Assemblée. Au risque de créer un effet « déceptif » pour les deux millions de signataires.

### **Cet article est paru dans Le Monde (site web)**

[https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/09/17/loi-duplomb-les-deputes-valident-l-examen-de-la-petition-contre-le-texte-a-l-assemblee\\_6641580\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/09/17/loi-duplomb-les-deputes-valident-l-examen-de-la-petition-contre-le-texte-a-l-assemblee_6641580_823448.html)